



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

direction
départementale
des territoires
du Jura

LOGICS : un nouvel outil de téléprocédure pour déposer une demande d'autorisation d'exploiter





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

direction
départementale
des territoires
du Jura

2

Contexte

- Le contrôle des structures s'applique à la mise en valeur des terres agricoles ou des ateliers de production hors-sol au sein d'une exploitation agricole
- Certaines opérations d'installation, d'agrandissement, de réunion d'exploitations sont soumises à un régime d'autorisation d'exploiter
- La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) a profondément réformé le contrôle des structures
- Des schémas directeurs régionaux des exploitations agricoles ont été élaborés dans les ex-régions Bourgogne et Franche-Comté



LOGICS

- Nécessité de moderniser les outils de saisine et de les adapter au contexte de la réforme
- **Mise en œuvre d'un outil de téléprocédure « LOGICS**

Quels avantages ?

Pouvoir effectuer votre demande en ligne, à tout moment, rapidement, simplement ;

Un outil qui vous accompagne pas à pas dans votre démarche ;

La possibilité d'envoyer vos documents au format numérique avec la même valeur que des documents originaux



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction
départementale
des territoires

4

Accéder à LOGICS

- 1/- Entrer dans le moteur de recherche : mesdemarches
- 2/- Cliquer sur : mesdemarches.agriculture.gouv.fr/
- 3/- Ouvrir : exploitation agricole
- 4/ - Cliquer sur : Obtenir une autorisation d'exploiter

The screenshot shows the homepage of the 'mesdemarches' website. The header includes the French Republic logo and the text 'MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION'. The main navigation bar contains 'DÉMARCHES', 'ACTUALITÉS', and 'FOIRE AUX QUESTIONS'. Below the navigation, there is a section titled 'Accédez aux démarches les plus consultées' which lists several services. A black arrow points from the text 'Obtenir une autorisation d'exploiter' in the list to the corresponding link in the screenshot.

Exploitation agricole	Entreprise agroalimentaire et commerce de bouche
Demander une indemnisation calamités agricoles	
Remboursement de la taxe de consommation TIC/TICGN	Elève ou candidat de l'enseignement agricole
Obtenir une autorisation d'exploiter - Contrôle des structures	Propriétaire ou opérateur forestiers

I. Je crée un compte ou j'utilise un compte déjà créé⁵

direction
départementale
des territoires

Obtenir une autorisation d'exploiter - Contrôle des structures

Autorisation et dérogation

Mis à jour le 15/01/2019

Afin de préserver la viabilité des exploitations agricoles et de favoriser l' valeur de terres agricoles peut être soumise à une autorisation préalable types de productions y compris, le cas échéant, les élevages hors sol d'

3 cas possibles

1/ - Vous avez un n° SIRET et vous n'avez jamais créé de compte dans mes démarches
⇒ cliquer sur « service d'inscription » et suivre les informations

2/ - Vous avez un n°SIRET et vous avez déjà créé un mot de passe dans mesdémarches (ex demande indemnité calamités agricoles)
⇒ cliquer sur « LOGICS » et suivre les informations


3/ - Vous n'avez pas de n° SIRET

Télé-procédure

Si vous avez déjà utilisé Télécalam avec un N° SIRET, vous pouvez vous connecter à LOGICS avec le même mot de passe.
Sinon, avant toute première connexion à LOGICS, il est nécessaire de s'inscrire auprès du ministère en créant et en activant un compte.

S'inscrire auprès du ministère en créant et en activant un compte :

1 / Avec un N° SIRET

- Si vous disposez de votre code TelePAC, vous pouvez utiliser la procédure simplifiée : [S'inscrire rapidement aux téléprocédures du ministère avec SIRET et un code TelePAC](#)  - 133.2 ko - 21/12/2018 et accéder au [service d'inscription](#)

Je veux activer mon compte à l'aide du code Telepac, oui mais lequel ?
Utilisez votre code Telepac 2018.

- A défaut : voir la procédure [S'inscrire aux téléprocédures du ministère avec un SIRET](#)  - 137.6 ko - 28/06/2017 et accéder au [service d'inscription](#)

2 / Si vous ne disposez pas d'un SIRET, vous pouvez demander la création d'un compte avec pour identifiant un NUMAGRIN :

- Pour obtenir votre NUMAGRIN, contacter d'abord la DDT(M) du département où est situé le bien-objet de la demande.


- Une fois le NUMAGRIN obtenu, accéder au [service d'inscription](#) et voir la procédure [S'inscrire aux téléprocédures du ministère avec un NUMAGRIN](#)  - 157.3 ko - 28/06/2017.

En cas de difficultés, télécharger les notices complémentaires :

- [Débloquer un compte après un trop grand nombre de saisies du code d'activation](#)  - 132.8 ko - 28/06/2017
- [Débloquer un compte après un trop grand nombre de saisies du mot de passe](#)  - 77.8 ko - 28/06/2017
- [Débloquer un compte après un trop grand nombre de saisies de code TelePAC](#)  - 132.6 ko - 21/12/2017
- [Réinitialiser un mot de passe avec un code d'activation du Ministère](#)  - 120.2 ko - 28/06/2017
- [Réinitialiser un mot de passe sans code d'activation](#)  - 161.3 ko - 28/06/2017
- [Reinitialiser un mot de passe avec un code TelePAC](#)  - 107.1 ko - 21/12/2018
- [Demander le renvoi d'un code d'activation LOGICS](#)  - 134.1 ko - 28/06/2017


Accédez à LOGICS

Accédez en toute sécurité au site [LOGICS](#)

Télécharger le [Manuel usagers Logics](#)  - 423.9 ko - 11/01/2017




II. Je m'authentifie



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Portail d'authentification



Bienvenue sur le portail d'authentification du ministère

Vous devez vous authentifier pour accéder librement à vos applications.

Par mot de passe ?

Identifiant *:

 1

Mot de passe *:

 2

M'authentifier

Comment vous authentifier ?

Entrez votre identifiant et votre mot de passe puis cliquez sur le bouton M'authentifier.

Si vous possédez un certificat, vous pouvez également cliquer sur le bouton M'authentifier par certificat.

Une fois authentifié(e), vous accéderez librement à vos applications.

● ● ● ● ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - SDSI
Homologation de sécurité / V2.6

1. Saisir le numéro **SIRET** de l'exploitation ou, le cas échéant, le **NUMAGRIN** délivré par le ministère de l'agriculture

2. Saisir le **mot de passe** défini lors de la création du compte



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction
départementale
des territoires

7


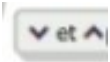

III. Saisir une demande d'autorisation d'exploiter dans LOGICS

Un guide d'utilisation pour vous aider dans les étapes de saisie

The screenshot shows the LOGICS web application interface. At the top left, there is a logo for the French Republic and the text 'LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ' and 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE'. Below this is the text 'direction départementale des territoires'. The main header features the 'LOGICS' logo and the text 'LOGICS'. The background of the header is a landscape image. In the top right corner, there is a user ID '174702118' and a profile icon, which is circled in red with a red arrow pointing to it. Below the header, there is a green bar with the text 'Accueil'. The main content area is titled 'Contrôle de Structures' and contains a link: 'Cliquez ici pour savoir si vous êtes soumis au contrôle de structures ?'. Below this, there is a section titled 'Demande d'autorisation d'exploiter' with a button 'Saisir une demande' and an information icon. The information icon is circled in red with a red arrow pointing to it. The text below the button reads: 'Un projet d'installation en agriculture, un projet d'agrandissement ou de réunion de surfaces agricoles ou de productions hors-sol peut être soumis à une demande d'autorisation d'exploiter.' and 'Vous n'avez aucune demande en cours ou signée.'

III. Saisir une demande d'autorisation d'exploiter dans LOGICS

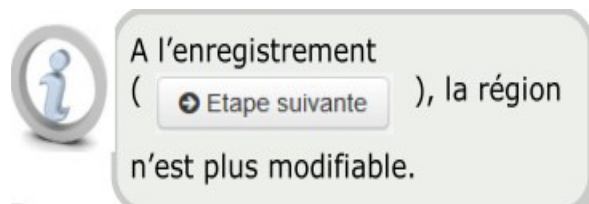
Guide d'utilisation de LOGICS

- Pour naviguer entre les étapes de la télé-procédure, il faut utiliser les boutons de LOGICS au lieu des boutons précédent/suivant de votre navigateur web.
- Votre saisie est enregistrée uniquement au passage à l'étape suivante. Toute saisie sans changement d'étape peut être perdue.
-  permet d'avoir des indications sur le champ
-  permettent d'ouvrir ou fermer les blocs
- Pour plus d'information sur les données à saisir, penser à cliquer sur 
- Tous les champs marqués d'une étoile * sont obligatoires.

⇒ Avant de commencer la saisie, voir la liste des pièces à préparer et à joindre à la demande (les pièces sont à télécharger dans LOGICS)

III. Saisir une demande d'autorisation d'exploiter dans logics

- Identification de la région où sont situés les biens objet de la demande
 - . Les biens peuvent être situés sur une ou plusieurs régions.
 - . Le choix de la région est important car il détermine :
 - . les seuils de contrôle et les natures de production à déclarer
 - . les critères d'appréciation



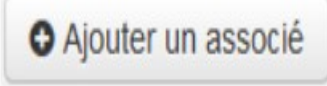



- Informations sur le demandeur
 - . Elles permettent d'identifier s'il est une personne physique ou une personne morale. Le formulaire s'adapte automatiquement en fonction du cas de figure.
 - . L'authentification par n° SIRET ou NUMAGRIN permet de compléter automatiquement des informations.

III. Saisir une demande d'autorisation d'exploiter dans LOGICS

Informations sur le demandeur (suite)

- . Il est recommandé de saisir le PACAGE.
- . La saisie du code postal permet de limiter la liste des communes correspondantes. Même si le champ affiche **-Non renseigné-**, ouvrir la liste et les communes s'affichent
- . La saisie de l'**adresse électronique** est importante car cette adresse permet de recevoir le code pour la signature électronique de la demande d'autorisation.

Personne morale

- . La saisie consiste à renseigner les informations sur le (ou les) associé(s) en cliquant sur 
 - . Pour prendre en compte la saisie, cliquer sur 
 - . L'associé apparaît dans un tableau à partir duquel il est possible de modifier ses données ou le supprimer à l'aide de 
- Pour ajouter un nouvel associé, cliquer sur 

III. Saisir une demande d'autorisation d'exploiter

Informations sur le demandeur (suite)

Personne physique

. Le contenu du formulaire est fonction des réponses apportées.

- Circonstances de la demande (installation ou agrandissement...)

- Description des biens objet de la demande

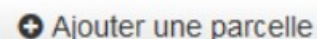
(biens, parcelle, propriétaires, exploitations antérieures)

. Elle détermine les cas d'usage nécessaire à la constitution du dossier :

- . pour les installations ou les agrandissements

- . pour les agrandissements ou les hors sol.





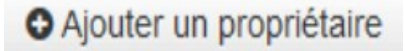
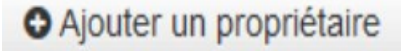

. La saisie des parcelles consiste à renseigner les informations sur la (les) parcelles (s) en cliquant sur

 Ajouter une parcelle

III. Saisir une demande d'autorisation d'exploiter

direction
départementale
des territoires

Description des biens objet de la demande (suite)

- . Enregistrer la saisie en cliquant sur 
- . Pour supprimer une parcelle saisie par erreur, la sélectionner à l'aide de la case à cocher et cliquer sur 
- . Après saisie de la parcelle, la sélectionner à l'aide de la **case à cocher** pour :
 - affecter une commune en cliquant sur 
 - affecter une nature de culture en cliquant sur 
- . **Affecter un propriétaire** :
 - cliquer sur  pour créer une liste de propriétaires en la recherchant par n° SIRET ou en saisissant les informations et cliquer à nouveau sur 
 - sélectionner le (ou les) propriétaires (s) de la liste créée à l'aide des cases à cocher ainsi que la (ou les) parcelles (s) à associer et cliquer sur 

III. Saisir une demande d'autorisation d'exploiter (suite)

Description des biens objet de la demande (suite)

- Possibilité de s'associer en tant que propriétaire
- Possibilité de retirer le (ou les) propriétaire(s) d'une parcelle en cliquant sur [Dissocier](#)

. Etape suivante : affecter les exploitations antérieures

- cliquer sur [Ajouter un exploitant antérieur](#) pour créer une liste d'exploitants antérieurs en le recherchant par n° SIRET ou en saisissant les informations et cliquer à nouveau sur [Ajouter un exploitant antérieur](#)
- Sélectionner un exploitant antérieur de la liste créée à l'aide des cases à cocher ainsi que la (ou les) parcelle(s) à associer et cliquer sur [Associer un exploitant antérieur à une ou des parcelles.](#)
- N'associer qu'un seul exploitant par parcelle
- Possibilité de se déclarer en tant qu'exploitant de la parcelle ou d'indiquer que celle-ci est inexploitée.

III. Saisir une demande d'autorisation d'exploiter (suite)

- Description de ou des exploitations déjà mises en valeur

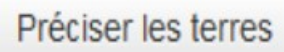
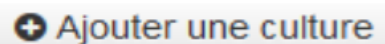
. Cas où vous saisissez pour une personne morale :

- lister et décrire vos exploitations ou celles dont vous êtes associé.
- renseigner les informations sur l'exploitation (identification, occupation du sol, bâtiment, main d'oeuvre) en cliquant sur



. Cas où vous saisissez pour votre propre compte :

- décrire vos exploitations et celles dont vous êtes associé.
- renseigner les informations sur l'exploitation (identification, occupation du sol, bâtiment, main d'oeuvre).

La saisie de l'occupation des terres consiste à lister les cultures et la superficie concernée en cliquant sur  puis sur  pour saisir les valeurs.


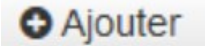
Cliquer sur  autant de fois que nécessaire.

III. Saisir une demande d'autorisation d'exploiter (suite)

- Questionnaire relatif aux critères d'appréciation

- . Critères économiques
- . Critères sociaux
- . critères environnementaux
- . Autres critères.

- Versement des pièces justificatives

- . Voir liste des pièces obligatoires à joindre
 - . Formats acceptés : JPG et PDF (poids total < 3 Mo)
 - . Ajout des pièces jointes en associant un fichier électronique au dossier en cliquant sur 
 - . Renseigner les champs obligatoires
 - . Enregistrer la saisie en cliquant sur 



III. Saisir une demande d'autorisation d'exploiter (suite)

- Motivation de la demande

- . exprimer la motivation de la demande
- . ajouter éventuellement des informations qui vous semblent utiles
- . pour attester la demande, cocher la case

**« Je certifie l'exactitude de l'ensemble des informations
fournies dans le présent formulaire et pièces justificatives
jointes (*) ».**


- . si vous êtes une personne morale, pour attester d'avoir pouvoir
pour représenter le demandeur, cocher la case


**« je certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le
cadre de la présente formalité (*) »**

IV. Modifier la demande d'autorisation d'exploiter

Tant que vous n'avez pas signé votre demande d'autorisation, elle est en cours de saisie et vous pouvez la modifier


➤ Pour modifier la demande d'autorisation, cliquer sur


 Continuer ma demande en cours


 Le demande d'autorisation s'ouvre sur l'écran de saisie des informations sur le demandeur.


➤ Pour naviguer entre les différents écrans, utiliser


ou

 Etape précédente

 Etape suivante

 Les informations saisies sur les écrans suivants ont été sauvegardées.
Toutes les informations sont modifiables

 Si vous décidez d'abandonner votre demande en cours en cliquant sur

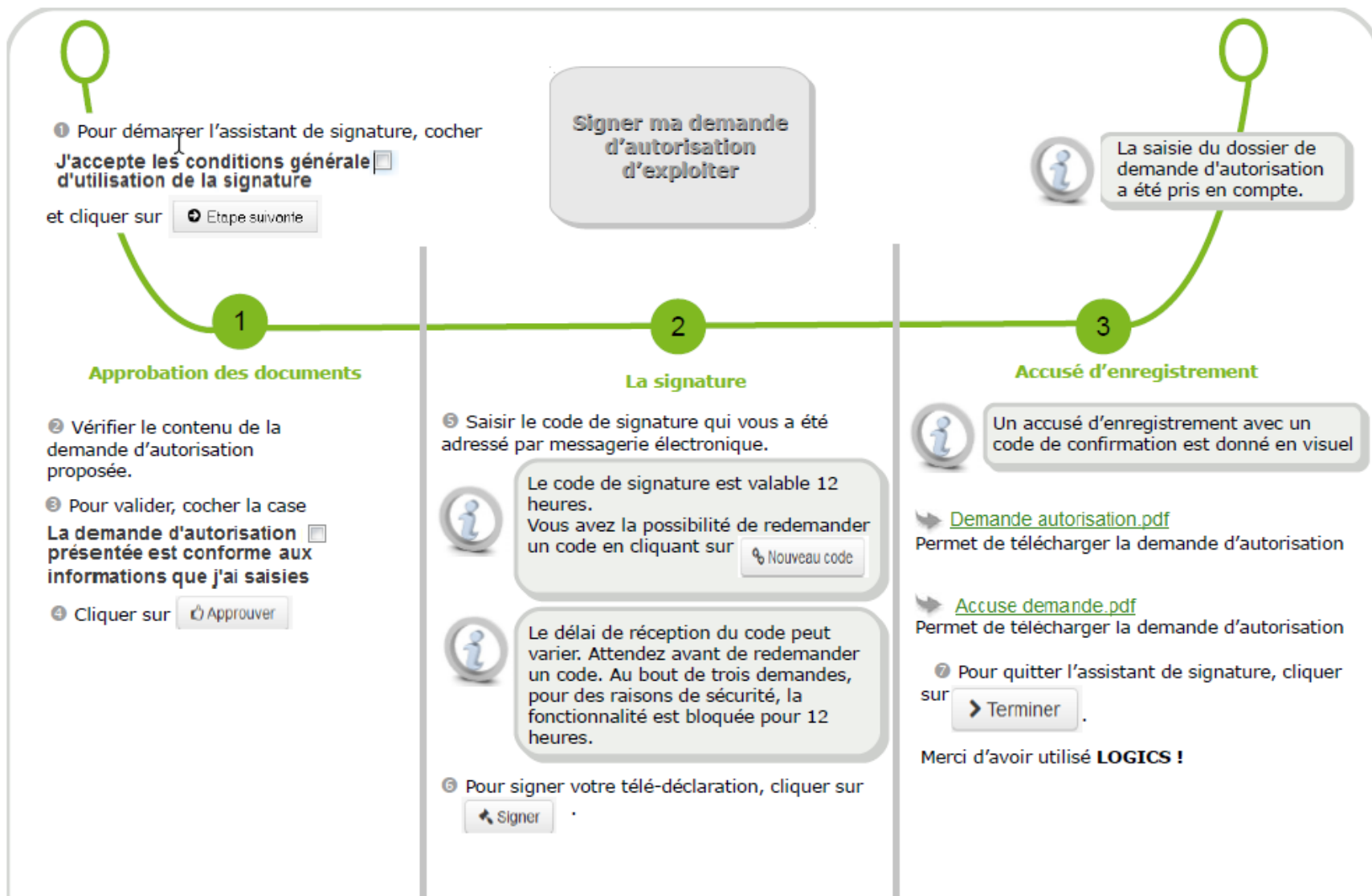
 Abandonner ma demande en cours

la demande est définitivement supprimée

V. Signer la demande d'autorisation d'exploiter

18

Pour que votre dossier soit instruit, pensez à signer votre demande.



Au niveau de l'Accueil, dans la zone Mes dossiers, sont listées toutes vos demandes avec leurs états, ce qui vous permet de suivre l'instruction de votre dossier.



LOGICS – L'instruction de la demande

- Lorsque la demande est signée sous LOGICS, la DDT(M) du lieu de situation des biens objet de la demande reçoit automatiquement la demande et examine la « complétude » du dossier
- Vous recevez un « accusé d'enregistrement automatique »
- La DDT(M) vous adresse un accusé de réception, par courriel ou courrier postal et dans un délai de 7 jours.
- Si le dossier est incomplet, vous recevez également un message via l'application LOGICS vous invitant à vous connecter pour connaître les éléments complémentaires attendus.



ASSISTANCE DDT

- Accueil téléphonique

- mardi après-midi

- mercredi matin

- jeudi après midi

pendant les horaires d'ouverture du secrétariat

- Accueil physique

- mardi

- jeudi

selon les semaines matin ou après-midi pendant les horaires
d'ouverture du secrétariat

prendre RDV